

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ
ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ
ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⴷⵓⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
وزارة الشباب
والثقافة والتواصل
فصاح الثقافة
المركزية الجهوية
جهة درعة تافيلالت



Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la Communication
département de la culture
Direction Régionale
Région Darâa Tafilalet

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT **INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°28/TRAV/DRCDDT/2026**

Objet : Travaux de construction du centre socioculturel à Jorf, Commune de Jorf, Province d'Errachidia (Lot unique).

- **Maître d'ouvrage** : Direction Régionale du ministère de la culture Région Drâa Tafilalet d'Errachidia.
- **Date d'ouverture des plis** : Jeudi 24 Septembre 2026 à 10 heures.
- **Lieu d'ouverture des plis** : les bureaux de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – département de la Culture- Région Drâa Tafilalet.
- **Journaux ayant publié l'avis de publicité** :

	Nom	N°	Date
Journal national en langue ARABE	رسالة الأمة	13422	01/09/ 2026
Journal national en langue FRANÇAISE	LES INSPIRATIONS ECO	4159	01/09/ 2026

- **Sites électroniques de publication de l'avis** :

Portail des marchés publics.	www.marchespublics.gov.ma	01/09/ 2026
------------------------------	----------------------------------	-------------

- Les concurrents ayant déposés leurs plis par voie électronique : **Néant.**

La commission a constaté **qu'aucune offre électronique n'a été déposée.**

Le président arrête, alors définitivement la liste des plis reçus ou déposés comme suit :
Néant.

Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations qui s'élève à : **13 700 251.08 DHS TTC.**

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le président cite les journaux, les références de publication au portail des marchés publics.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices éventuels qui entachent la procédure : **Néant.**

- Résultat de la commission :

La commission déclare l'appel d'offre **infructueux** suite à l'article 45 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Date d'achèvement des travaux de la commission le : **24/09/2026.**

Fait à Errachidia, le : 24/09/2026

Le président de la commission d'appel d'offres

Hassan Sulghazi

